

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2014**

Délibération
n° 2014.06. 66.B

**Remplacement des
menuiseries du
bâtiment de la STGA
dans le cadre des
travaux d'économie
d'énergie :
avenant n°1**

LE DIX NEUF JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 juin 2014**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Didier LOUIS

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2014

**DELIBERATION
N° 2014.06. 66.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU BATIMENT DE LA STGA DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE : AVENANT N°1

Par délibération n°109 B du 27 juin 2013, le bureau communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché pour le remplacement des menuiseries du bâtiment de la STGA dans le cadre des travaux d'économies d'énergie.

Un marché a été conclu à cet effet avec la société VERRESPACE sise 760 rue de la Génoise -ZAC les Montagnes – 16430 CHAMPNIERS.

Le marché d'un montant total HT de 329 901,78 € est décomposé comme suit :

- Tranche ferme : remplacement des menuiseries et traitement des murs rideaux des bureaux
- Tranche conditionnelle n°1 : remplacement des menuiseries et traitement des murs rideaux des ateliers, logements et autres locaux
- Tranche conditionnelle n°2 : remplacement de la verrière du hall d'entrée.

Le délai d'exécution de la tranche ferme était fixé à trois mois maximum à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de début d'exécution des travaux, non compris le délai d'un mois correspondant à la préparation du chantier.

Or, en raison du délai effectif de fabrication des panneaux pleins du bardage, il convient de prolonger ce délai d'exécution d'un mois et demi. Le délai initialement fixé à trois mois est donc porté à 4 mois et demi.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché pour le remplacement des menuiseries du bâtiment de la STGA dans le cadre des travaux d'économies d'énergie ayant pour objet de prolonger le délai d'exécution d'un mois et demi, le portant à 4 mois et demi.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD en qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

23 juin 2014

Affiché le :

23 juin 2014